

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°101-2017 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ANNULATION DE LA CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, DIT MAISON DE LA VOÛTE, AU PROFIT DE M. ET MME DESCHAMPS, MME DRUAIS ET M. DEUX

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que, par délibération n°62-2017 du 9 mai 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de cession d'un ensemble immobilier, dit Maison de La Voûte, cadastré section AC n°348 et n°554, situé 4 route de Guérande à La Roche-Bernard, au profit de Monsieur et Madame DESCHAMPS, Madame DRUAIS et Monsieur DEUX.

Les deux investisseurs associés avaient pour objet d'y réaliser un commerce et un logement aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage et d'y créer un ensemble de chambres d'hôtes et de logements aux 2^{ème} et 3^{ème} étages. Le bien leur a été proposé à 180 000 € nets vendeurs. Par courrier électronique du 2 août 2017, ces investisseurs associés ont informé la Communauté de Communes de leur renoncement à poursuivre ce projet.

Le Vice-président propose de poursuivre la commercialisation de ce site en préservant l'objectif initial de conserver une part d'activité économique sur le site.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **RAPPORTE** la délibération n°62-2017 du 9 mai 2017,
- **CONFIRME** la démarche de commercialisation de ce bien avec une part activité économique.

Pour Extrait Certifié Conforme,
M. Mazille, le 03/10/2017
Le Président